



18ème CAMION CROSS SAINT JUNIEN 31/07 AU 1/08/2010

REGLEMENT PARTICULIER

ART. 1 - ORGANISATION

L'ASA TERRE DE ST JUNIEN – Les Ammons – 16420 BRIGUEUIL - Tél./fax. 05 45 71 06 89 – organisateur administratif et technique, organise les 31 juillet et 1 août 2010

- une épreuve nationale de Camion Cross, dénommée :

18^{ème} CAMION-CROSS DE ST JUNIEN

Cette épreuve compte pour :

- la coupe de France de Camion Cross
- Le Championnat du C.R.S.A.Limousin

Le présent règlement a été enregistré par :

- le C.R.S.A. Limousin le sous le n° 1012 en date du 01/06/2010
- la F.F.S.A sous le permis d'organisation n° en date du

1.1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Observateur FFSA

Monsieur patrick CRUaNES lic 19927

Président du Collège des Commissaires Sportifs

M. DELORME Jean Marie lic. 9708

Membres du Collège des Commissaires Sportifs

Monsieur RAINAUD christian lic 006150

M. RIBIERRE Serge lic.017315

Directeur de course

Monsieur VALEAU Didier lic.010270

Directeur de Course Adjoint

Monsieur JEHANNO Didier lic. 12263

Monsieur GOUGEON narcisse lic 09709

Adjoints à la Direction de Course

Monsieur LORIOU bernard lic.007978

Commissaires Sportifs chargés des Relations avec les Concurrents

M. BAVOIX Jean Luc lic.014659

Responsable FFSA Commissaire Technique

Monsieur PEGOLOTTI Serge lic.006047

Commissaire Technique

Monsieur FIOREZE lic.029296

Chronométrateurs

Monsieur DESFOUX Philippe lic. 002780

Madame MITRAC daniele lic 006151

Madame Nicole VALEAU lic. 176665

juge de faits

Monsieur MANCINELLI JP lic 020890

Responsable Sécurité

Monsieur GANTEILLE fabien lic. 31244

Responsable Parc Fermé

Monsieur Yves MORAND lic.009664

Accueil – Presse

M. antonio MACEDO Lic.197093

Secrétaire du meeting

Madame nathalie VEYRET lic.189806

Médecin responsable

Docteur JF ceuille ? lic 153646

MEDIATEUR

Monsieur GASSIES Guy lic.004145

1.2 HORAIRE

- ◆ Parution du règlement et ouverture des engagements : dès l'obtention du permis d'organiser
- ◆ Clôture des engagements : 26 juillet à minuit
- ◆ Publication de la liste des engagés :
29 juillet 2010
- ◆ Date de l'épreuve : 31/07 AU01/08/2010 sur le Circuit Ville de St Junien
- ◆ Vérifications : le 31/07/2010 – de 14 H à 16 h 30
au local administratif du circuit Ville de St Junien
- ◆ 1^{ère} réunion du Collège des CS : le 31/07/2010 à 15H 30 au local administratif du circuit
- ◆
- ◆ Essais libres : le 31/07/2010 de 16h à 17 h
- ◆ Essais chronométrés :
le 31/07/2010 de 17h à 18h 30

- ◆ Briefing obligatoire des pilotes et commissaires le 01/08/10 à 8 h 30 sur la pré-grille du circuit
- ◆ Horaire de la course : le 01/08/2010 à partir de 10h – jusqu'à 20 h

- ◆ Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après la dernière finale
- ◆ Remise des prix : le 01/08/2010 au restaurant du circuit

1.3 VERIFICATIONS

L'ASA TERRE ST JUNIEN organise :

Vérifications administratives

Elles se dérouleront dans le local administratif

Le 31/07/2010 de 14 h à 16 h sur convocation.

Se munir de la licence 2010, d'une pièce d'identité et du passeport technique

Vérifications techniques

Elles se dérouleront dans le stand Vérifications techniques » près du parc concurrent, le 31/07/2010 de 14 h à 16 h

Chaque pilote recevra une convocation individuelle.

Si le jeudi 26 /07/2010, le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au N° Téléphones suivants : 06 09 39 00 05/ 05 45 71 06 89

5 Laissez-passer seront attribués par pilote régulièrement engagé.

ART. 3 – CONCURENENTS & PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du règlement particulier jusqu'au **26 JUILLET2010 à minuit**, à l'adresse suivante :

Madame Nathalie Veyret
2 rue des vignes 87200 chaillac
tél/fax 05,55,02,64,19 (après 19h)

- Pour être pris en compte, les droits d'engagement devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement.

Ils sont fixés à :

70 €avec la publicité obligatoire de l'organisateur

140 €sans la publicité de l'organisateur

3.2 EQUIPAGES

Chaque véhicule aura un pilote licencié à bord.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications, une licence en cours de validation qui sera au moins une licence de la catégorie **NCC**

ART.4 – VEHICULES & EQUIPEMENT

Le Meeting national de camion cross est ouvert aux véhicules des divisions suivantes :

- Classe Camion léger (N° 1 à 20)

- Classe Camion standard (N° 21 à 40)
- Classe Camion Cross (N°41 à 60)
- Classe Super Camion Cross (N° 61 à 80)

4.4 NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur

ART 5 – PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications

ART.6 – SITES & INFRASTRUCTURE

6.1 PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit Ville de Saint Junien – Zone Industrielle chez Jouy – 87200 SAINT JUNIEN. Il mesure 910 m de longueur et 15 m de largeur.

Le circuit a été agréé par la FFSA, en date du 14,04,2010, sous le N° 87 17 07 00166 A Nat 0888 homologation prefecture 35/2006 du 25/08/06

Point **GPSN45°53 59 EO°55 56**

6.6 PARC FERME FINAL

Le parc fermé final est obligatoire. Il est situé à l'extérieur du circuit. (voir plan)

6.7 TABLEAU D'AFFICHAGE

Il est situé à coté du local administratif sur le parc pilotes. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8 PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents

Il sera également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve aux N° de téléphones suivants :

06 09 39 00 05

ART.7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 ESSAIS

- Essais libres
le 31/07/2010 de 16 h à 17h 45
- Essais chronométrés (4 tours)
le 31/07/2010 de 18 h à 19 h 15

7.2 BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu le 01/08/2010 à 8 h 30 sur la ligne de départ.

7.3 COURSE

MANCHES QUALIFICATIVES

- Manches qualificatives A
le 01/08/2010 de 10 h à 11h
- Manches qualificatives B
le 01/08/2010 de 14 h à 15 h
- Manches qualificatives C
le 01/08/2010 de 16 h à 17 h

FINALES

- Finales C & B
le 01/08/2010 de 18h à 18 h45
- Finales A
Le 01/08/2010 de 18 H 45 à 19 h 45

La pole position est fixée à droite

7.5 DEPARTS

Les départs seront donnés par des feux. Les départs au drapeau sont tolérés en cas de panne des feux.

7.6 PARC FERME FINAL

Le parc fermé final est obligatoire. Il est situé à l'extérieur du circuit. (voir plan)

ART.9 – CLASSEMENT

Le classement officiel et provisoire sera affiché 15 mn après la fin des finales.

Il deviendra définitif 30 mn après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du collègue des Commissaires Sportifs .

ART.10 – PRIX

La remise des coupes aura lieu au podium sur la ligne d'arrivée.

Les prix seront disponibles au secrétariat de l'épreuve :

- après la publication du classement définitif et pendant une heure.
- ou seront envoyés, par courrier, au plus tard le 5 AOUT 2010, si réclamation

Le montant de la remise des prix sera la suivante :

CAMION LEGER 200€

STANDARD ,CAMION CROSS ,SUPER CAMION CROSS 300€

DOUBLE MONTE 200€

Pilotes non classes camion leger 150€ autres divisions 200€

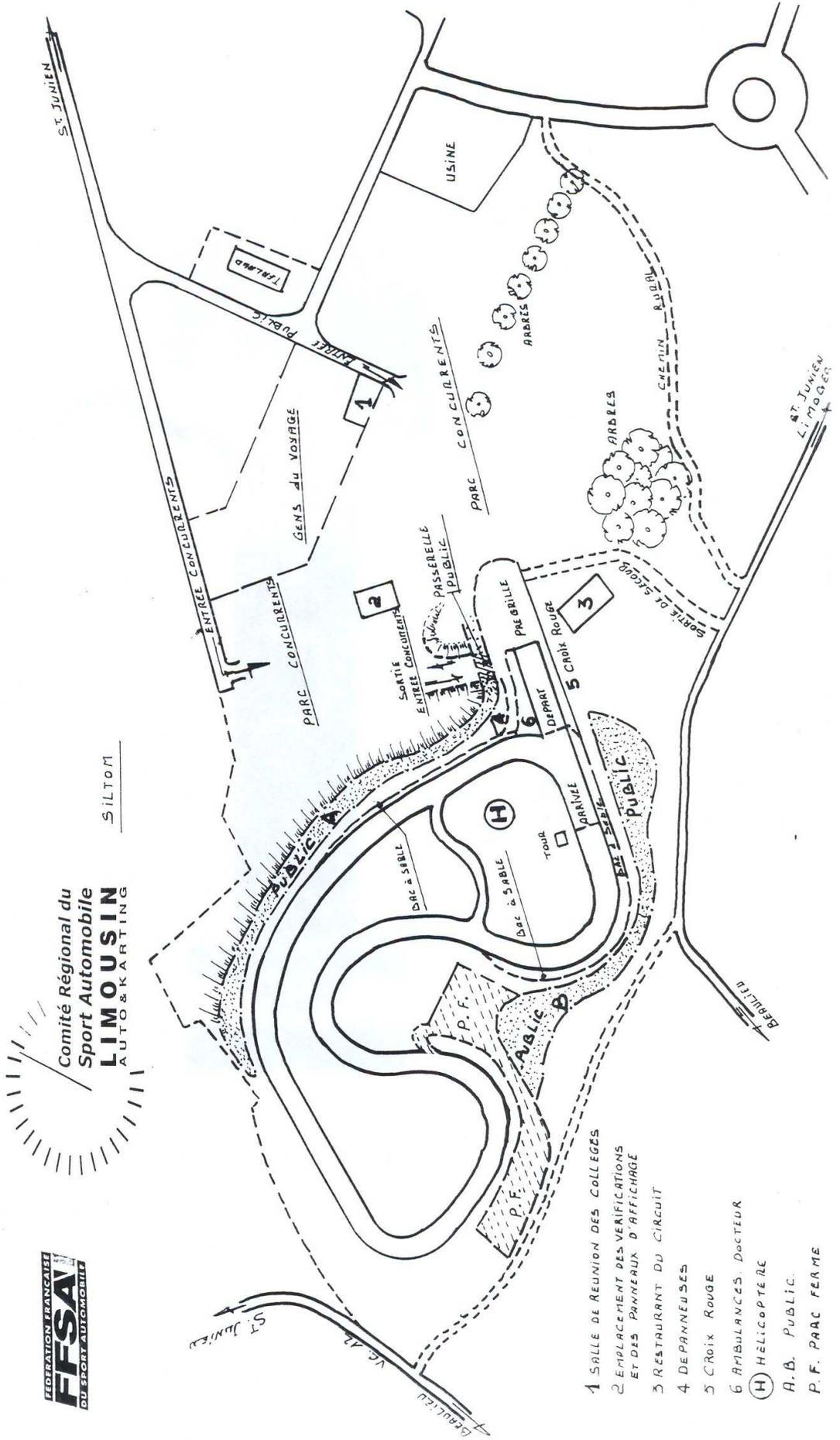


Association Sportive Automobile
TERRE DE ST-JUNIEN (87)



Comité Régional du Sport Automobile
LIMOUSIN
 AUTO & KARTING

SILTOM



- 1 SALLE DE REUNION DES COLLEGES
- 2 EMPLACEMENT DES VERIFICATIONS ET DES PANNeaux D'AFFICHAGE
- 3 RESTAURANT DU CIRCUIT
- 4 DEPANNEUSES
- 5 CROIX ROUGE
- 6 AMBULANCES DOCTEUR
- (H) HELICOPTERE
- A.B. PUBLIC.
- P.F. PARC FERME